

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2366

Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour les Echanges et la coopération entre Lyon et Erevan -Arménie-, "APECLE", sise 7 rue Major Martin à Lyon 1er, pour son programme d'actions 2016

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur :** Mme DOGNIN-SAUZE Karine

<b>SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016</b>
------------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2366 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION POUR LES ECHANGES ET LA COOPERATION ENTRE LYON ET EREVAN -ARMENIE-, "APECLE", SISE 7 RUE MAJOR MARTIN A LYON 1ER, POUR SON PROGRAMME D'ACTION 2016 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Villes de Lyon et d'Erevan, en Arménie, sont engagées dans des relations de partenariat depuis 1992, affirmant ainsi leur volonté de favoriser les relations dans de nombreux domaines notamment l'éducation, la culture, la francophonie et plus récemment, la gestion urbaine et l'aménagement d'espaces publics. Face aux nouveaux objectifs liés notamment au processus de décentralisation en cours en Arménie, les villes de Lyon et d'Erevan ont élaboré une nouvelle convention de coopération décentralisée pour la période 2015-2017.

La Ville de Lyon soutient des acteurs locaux de son territoire dans la conduite de leurs projets de solidarité internationale dans le cadre de sa stratégie internationale. Lyon est, en effet de longue date, le berceau d'initiatives de solidarité internationale innovantes et structurantes.

L'Association pour les Echanges et la Coopération entre Lyon et Erevan (APECLE), dont le siège social se situe 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, a pour but de promouvoir les échanges et la coopération entre les Villes de Lyon et d'Erevan. Elle a été créée en 1993, à la suite des accords de coopération signés par les deux villes.

Depuis sa création, l'APECLE s'investit dans de nombreuses réalisations à la fois culturelles et économiques. Ces actions permettent de faire connaître la mémoire et la culture de l'Arménie et de la diaspora arménienne auprès des citoyens lyonnais. Les actions menées contribuent également à la promotion de la francophonie. L'APECLE poursuit également des actions d'accueil et d'assistance sur le territoire lyonnais, notamment en direction des réfugiés arméniens afin de faciliter leur intégration dans l'agglomération lyonnaise.

En 2015, l'Association APECLE a mené à bien un programme d'événements relatifs à la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire du Génocide Arménien de 1915 : un cycle de cinq conférences, en partenariat avec la Mairie du 3<sup>e</sup>, de janvier à novembre 2015, animées par des conférenciers spécialisés, une soirée « Ombres 1915 - Lumières 2015 » dans le cadre de la Journée de la Francophonie ainsi que l'exposition photographique « Nous sommes l'avenir : les orphelins du génocide des Arméniens de 1915 » du 16 au 28 novembre 2015 (environ 1 500 participants). L'APECLE s'est par ailleurs engagée dans des projets en faveur des productions agricoles biologiques dans la région d'Erevan.

L'Association APECLE organisera en 2016, à Lyon, plusieurs événements culturels dont :

- un concert de musique le 29 avril, « lettre d'Arménie », avec des interprètes arméniens, salle Molière dans le 5<sup>e</sup> arrondissement ;
- une ciné-conférence présentant le documentaire « Arménie, terre de résilience » à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, le 22 septembre ;
- une exposition des huiles sur toiles du peintre Zareh Mutafian, à la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, du 10 au 24 octobre.

L'espace de dialogue interculturel initié à l'occasion de ces événements par cette Association s'inscrit dans la stratégie de solidarité et d'animation internationale du territoire lyonnais. Les activités de l'Association présentent un intérêt local dans la mesure où, exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des habitants lyonnais notamment aux enjeux de l'interculturalité. Ce programme d'événements culturels très largement ouvert à tous les publics contribue à l'ouverture des habitants sur l'histoire et la culture arménienne dont la capitale, Erevan, est partenaire de la Ville de Lyon. Ces activités sont porteuses de valeurs de partage, de tolérance et contribuent à développer du lien social et du vivre ensemble dans le respect des différences.

Par délibération n° 2015/872, le Conseil municipal de la Ville de Lyon du 16 mars 2015 a approuvé l'attribution d'une subvention de 5 000 € au profit de l'Association APECLE pour l'organisation de son programme d'actions culturelles à Lyon en 2015.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet porté par l'APECLE au regard de la politique de solidarité internationale de la Ville de Lyon, il est proposé de lui verser une subvention de 1 500 € sur un budget prévisionnel de 19 000 € afin de lui permettre de réaliser son programme d'actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2015/872 du 16 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1 - Une subvention de 1 500 € est allouée à l'Association pour les Echanges et la Coopération Lyon Erevan, sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour lui permettre de réaliser son programme d'actions 2016.

2 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016, opération PARTEN, programme DECENTRARI, ligne de crédit 56168, nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE